

Votre enquête madame la Commissaire ne peut se limiter à la simple question « peut-on déclasser notre aérodrome au bénéfice d'un prélèvement de 30 hectares sur 135 destinés depuis l'origine à l'activité aéronautique ». Vous aurez également à découvrir pourquoi la C.C.I. a abandonné le SMACALA en 2000 ? Pourquoi l'ensemble des grands élus se désintéresse d'un équipement même « à minima » que nous préconisons encore aujourd'hui.

En inaugurant l'aérodrome de BRIVE en 2010, le Ministre des transports - Mr BUSSEREAU – a précisé avec force qu'il n'y aurait plus d'ouverture d'aérodromes jusqu'à la fin de ce siècle..... Nous en avons conclu, que face à la constante progression du transport aérien engendré par la mondialisation des échanges, les 500 aérodromes français auraient à s'équiper, chacun avec ses moyens, pour répondre à une demande recensée et chiffrée. Nous l'avons fait pour le Grand Cahors.

Dès 2006, Martin MALVY, aujourd'hui Président du Grand Figeac et Président des Sites et Cités Remarquables de France avait fait à CAHORS la promotion du « principe de complémentarité » des aérodromes entre eux. Aujourd'hui, 10 ans après, nombreux sont les conflits qui s'élèvent et qu'on ne pourra régler que par ce principe de complémentarité étendu aux trois modes de transport connus. Des arbitrages seront nécessaires. Les sommes engagées sont énormes pour le « fer » (TGV) et les programmes sont longs à mettre en œuvre.

Pour l'avenir quelques chantiers sont encore en cours et on peut plaisamment ajouter que si avec 1km500 d'autoroute on ne va nulle part, avec 1km500 de piste on peut aller au bout du monde.

Madame, pour conclure, les membres de l'ADDAQ se sont séparés sur cet engagement d'accepter l'abandon au bénéfice du SMOCS des 30 hectares prélevés sur le patrimoine « aéronautique » aux cinq conditions suivantes :

- 1. Ouverture immédiate du trafic aérien entre CAHORS et PARIS sur ATR 42 pour 4 vols par semaine pendant la période touristique de mai à octobre 2017.**